



PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19 SAISON 2020-2021

Date de création	12 Août 2020
Date de dernière mise à jour	12 septembre 2020

Activités de l'association impliquant l'application du présent protocole

Activités	Désignation des activités
Activité 1	Cours d'initiation et de perfectionnement à la danse en ligne, en salle
Activité 2	Bals ouverts au public, en salle
Activité 3	Soirées privées avec pic-nic, en salle
Activité 4	Réunions, Assemblées Générales, en salle
Activité 5	Démonstrations, animations, en plein air

Objectifs poursuivis

Reprendre l'activité de l'association en limitant au mieux les risques de contamination

Catégories de personnes concernées

Tous les membres de l'association

Canal de diffusion du protocole

A l'inscription, rappel écrit par mail à l'occasion de la diffusion d'une information interne, oralement pendant les cours ou autre manifestation et chaque fois que nécessaire au gré des situations.

Sources

Fédération Francophone de Country dance & Line Dance

https://www.cnd.fr/fr/page/2097-fil-d-information-et-d-appui-au-secteur-choregraphique-covid-19?_sm_au_=-iQVsMPZDMHf6J6nF16K3jk7G2vRC0












Fédération Française de Danse

Gouvernement.fr/info-coronavirus



Guide de rentrée sportive du ministère chargé des sports - Version du 07 septembre 2020





Protocole pour les activités en salle :

-  L'accès à la salle sera réservé exclusivement aux personnes portant un masque
-  Le sens de circulation d'accès et de sortie à la salle devra être respecté afin que les personnes ne se croisent pas
-  L'accès à la salle sera limité à sa capacité d'accueil dans le respect des 4m²/personne minimum, 8m²/lors de l'activité cours
-  Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle
-  L'activité cours se tiendra dans le respect des distances physiques (2m **minimum** entre chaque danseur) et des gestes barrières. Si ces conditions sont remplies le port du masque n'est pas obligatoire pendant l'activité danse.
-  En fonction de la situation épidémiologique et suivant l'indicateur de niveau de risque (rouge, vert), le système de ventilation de la salle sera activé et les portes resteront ouvertes tant que la météo le permettra.
-  Les danses en couple seront supprimées
-  Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles,...)
-  L'échange ou le partage d'effets personnels est proscrit
-  Les bals ouverts au public ne sont pas autorisés
-  Les soirées privées avec pic-nic sont suspendues tant que les consignes sanitaires ne sont pas levées. Décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} septembre 2020

Protocole pour les activités en plein air :

-  Les activités se tiendront dans le respect des distances physiques (2m **minimum** entre chaque danseur) et des gestes barrières.
-  Les danses en couple seront supprimées

Gestion des cas suspects et des cas contact de Covid-19 :

-  Si l'Association est informée d'un **cas suspect** parmi ses adhérents elle :
 - listera les personnes ayant été en contact avec cet adhérent durant les 10 derniers jours et les encouragera à pratiquer un dépistage.
 - informera tous les membres de l'association afin qu'ils soient vigilants à de potentiels symptômes.L'activité de l'association se poursuivra avec un niveau supérieur de vigilance.
-  Si l'Association est informée d'un **cas positif** parmi ses adhérents elle :
 - prendra contact avec l'Agence Régionale de Santé : <https://www.ars.sante.fr/>
 - informera la Mairie, Escal et la Fédération Francophone de Country dance & Line Dance
 - listera les personnes ayant été en contact avec cet adhérent durant les 10 derniers jours
 - contactera la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- informera les membres de l'association afin qu'ils soient vigilants à de potentiels symptômes et les encouragera à pratiquer un dépistage.
L'activité de l'association sera alors suspendue jusqu'à ce que le risque soit levé

Recommandation :



Afin de lutter collectivement contre la propagation du virus et d'assurer la santé et la sécurité de tous il est recommandé d'utiliser l'application STOPCOVID. Elle permet de prévenir les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive, afin que celles-ci puissent être prises en charge le plus tôt possible.



Suivant le Guide de rentrée sportive sur la thématique de la pratique sportive, il est recommandé de ne pas pratiquer d'activité physique et sportive dans les zones de l'espace public où le port du masque est obligatoire par arrêté des autorités locales, Maire ou Préfet. L'activité de l'Association est alors suspendue jusqu'à la communication de l'assouplissement des mesures sanitaires.

Les dirigeants de l'association en appellent au civisme et à la responsabilité des adhérents afin de respecter ces mesures. Ils se réservent le droit d'exclure un danseur qui refuserait l'application des consignes ou de suspendre les cours.

Signature,
(précédée de la mention "Lu et approuvé")